

DANS L'ETAT-CIVIL DE FLAVY-LE-MARTEL

CURIEUX MARIAGES ...

Le 31 décembre 1812, M. Fayard d'Arblincourt, maire de Flavy-le-Martel, unissait *Charlemagne Grandsire*, maréchal-ferrant, âgé de 21 ans, né dans la commune le 27 mars 1791, avec une vénérable aïeule de 71 ans son aînée, *Elisabeth Andaille*, âgée de 92 ans, née à Baboeuf (Oise, canton de Noyon) le 7 janvier 1721 et demeurant à Flavy-le-Martel depuis 1749.

Elisabeth Andaille mourut 13 mois plus tard, le 18 janvier 1814 et son très jeune veuf le 6 avril 1819 sans s'être remarié.

Deux semaines plus tôt, le 16 décembre 1812, avait déjà été célébré un mariage insolite, celui de *Louis François Objoit*, mulquinier, âgé de 24 ans, né dans la commune le 16 septembre 1789, avec *Angélique Lamy*, une arrière-grand-mère de 86 ans, également originaire de Flavy-le-Martel, née le 26 novembre 1727 et son aînée de 61 ans.

Angélique Lamy avait suivi Elisabeth Andaille dans la tombe le 1^{er} février 1815. Louis François Objoit quitta le village, peut-être pour fonder un nouveau foyer.

De telles unions peuvent prêter à sourire. Mais que s'était-il donc passé pour que ces deux jeunes hommes apparemment en pleine santé, et il en fallait tant pour l'un que pour l'autre dans leurs professions, consentent à épouser des femmes parvenues à l'extrême vieillesse ? Quel fut le rôle de leurs familles puisqu'ils étaient mineurs au point de vue matrimonial (Code Napoléon) ? Et quelle vie de couple comptaient-ils mener ?

Quoiqu'il en soit, ces deux unions sont dignes de figurer dans les records de différence d'âge au mariage. On connaissait les cas de nouveaux mariés plutôt âgés et de nouvelles épouses très jeunes généralement dans la bonne société, mais assez peu le cas inverse, à Flavy-le-Martel du moins.

.....

Le législateur a prévu les transcriptions de décès, mais pas les transcriptions de mariages ou de naissances. A Flavy-le-Martel, on a connu deux transcriptions de mariage. Deux cas très rares, car il s'agit de mariages religieux. Ont suivi tout naturellement des transcriptions de baptêmes, toutes aussi exceptionnelles.

Emile Charles Rétteré, ressortissant français né à Moscou en 1872, veuf d'une jeune russe, s'y était remarié le 15 mars 1902 avec une compatriote

d'origine bretonne *Marie Jollivé*, institutrice privée dans ladite ville, selon le rite orthodoxe car l'état-civil en Russie était à l'époque entre les mains du clergé.

Les filiations montrent que Flavy-le-Martel n'y a vu naître, demeurer ou mourir personne de leurs ascendances. Pour quelles raisons ont-ils choisi notre commune comme lieu de domicile en France et demandé la transcription ? Les archives du Quai d'Orsay pourraient certainement nous éclairer.

Il en va de même pour le mariage ci-après, celui d'un parent sans doute, d'un frère peut-être ; l'acte n'est pas filiatif.

Waldemar Réterré, diplomate à l'ambassade de France à Moscou, y avait épousé le 29 juillet 1902 une jeune divorcée russe, *Lydia Alexandrovna Pavlova*, eux aussi selon le rite orthodoxe.

L'acte de mariage fut transcrit le 10 juillet 1903. Là encore les raisons nous échappent : ni l'un ni l'autre des époux n'avaient un lien quelconque avec la commune.

On termine avec les transcriptions de baptêmes de leurs trois enfants nés à Moscou, là encore une première dans l'état-civil local, faites les 1^{er} août 1903 et 4 avril 1904.

Et pour comble, jamais ces gens-là ne mirent les pieds dans la commune !

UN VILLAGE SANS MAIRIE

Flavy-le-Martel a connu cette situation pendant plus d'un an, d'octobre 1826 à décembre 1827, sous l'administration de Mr Fayard d'Arblincourt. On ne sait ce qu'il était advenu de cette mairie (rénovation ? transfert du local ?) les archives communales ayant disparu en 1917.

C'est donc au château de Savriennois, résidence du premier magistrat, que les administrés devaient s'adresser. Le maire, ou son adjoint, y recevait les déclarations de naissances et de décès (il était mentionné « en notre demeure »), et y célébrait les unions. Les publications de mariages furent alors affichées sur la porte principale de l'église, « faute de maison commune », tel qu'il était noté dans l'acte.

Une mairie-école de garçons fut construite en 1866 sous le mandat de Mr Huet ; c'est celle que l'on voit sur les cartes postales du début du 20^{ème} siècle. Elle fut ruinée en 1917 et démolie en 1922.

Jean-Pierre LECOCQ